

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du samedi 18 juin 2022, tenue au siège du District à Vesoul, à 9H00

Présidence : M. DEBBICHE Nourédine

Présents : MM. BARREAU – CHAKAFI – CHAPUZOT – DEBBICHE Billel –
LEMERCIER – MALIVERNAY – PRUDHON – TRIFIGNY – VAUBOURG
– VEZIN – ZELFA KALAA.

Absent : M. JERONIMO.

Invités : MM. BOURAGA – NORMAND Sébastien. – LAURENT.

Invité absent : M. BARRET.

La réunion est ouverte à 9H00 par le Président de la CDA, qui souhaite la bienvenue aux membres présents, notamment aux personnes invitées à l'occasion de cette CDA plénière élargie de fin de saison.

1. Informations générales :

Au niveau de la CRA :

La CRA a délivré les classements des arbitres de ligue de la saison le 11 juin dernier, ainsi que les résultats des candidats à l'arbitrage en ligue. La CDA se félicite des très bons résultats globalement obtenus au niveau de notre CDA, et encourage les promus ou accédants mais aussi ceux ayant eu à subir une rétrogradation pour la saison prochaine 22/23.

Evocation du dispositif « team VRP » proposé par l'ETRA et validé par la Ligue BFC, visant à déployer sur le territoire burgo comtois 10 arbitres de ligue dont la mission sera d'aller aider les clubs à rechercher, recruter, développer l'arbitrage. Félicitations à Billel Debbiche, seul haut-saônois faisant partie du dispositif et pleine réussite dans cette mission d'envergure et d'importance. A noter un impact financier pour le District de Haute-Saône, qui supportera les frais de déplacement de M. Debbiche générés par ces missions, et qui, « en contrepartie » souhaite un large recrutement de nouveaux arbitres mais aussi une belle fidélisation de celles/ceux-ci.

Evocation du fonctionnement et des échanges CRA / CDA(s) qui sont bons et fréquents sur l'ensemble des sujets d'actualité ou d'avenir.

Au niveau du District :

Satisfaction générale d'avoir pu vivre et passer une saison enfin complète, après deux années sportives tronquées par la crise sanitaire, qui aura renvoyé de nombreux impacts, tant sportifs que personnels.

Informations générales données, notamment la tenue de l'Assemblée Générale du District qui aura lieu le samedi 25 juin 2022, à 9h00, à la salle des conférences de la mairie de Vesoul.

Les arbitres majors de chaque groupe seniors y seront honorés.

2. Retour sur les réunions de bureau de la CDA, le fonctionnement de la commission et des actions :

Le président de CDA évoque le fonctionnement de la CDA lors de la saison écoulée, lequel a été satisfaisant sur un plan administratif.

4 réunions de bureaux de CDA ont eu lieu (une réunion environ tous les deux mois) et alternent avec les réunions plénières de la commission, qui doivent avoir une visée plus stratégique et globale, alors que les réunions de bureaux traitent des courriers, des anomalies rencontrées et des dossiers très courants.

Une assiduité forte a été constatée au niveau des réunions de bureaux, et le format en cours, à savoir trois réunions de CDA plénière par saison (à la reprise en septembre – à mi-saison, en décembre et en fin de saison, en juin) semble convenir pour réfléchir, définir, mettre en place des projets et les évaluer. Ce format est conservé pour 22/23.

3. Retour sur la deuxième partie de saison (désignations et observations) :

La deuxième partie de la saison a été tout aussi, voire plus compliquée, à gérer que la première, principalement en lien avec les trop nombreuses indisponibilités ou absences d'arbitres, atteignant jusqu'à 40 % certains week-ends.

Les désignations ont été de fait très impactées par cette carence en arbitres, ainsi que les observations qui ont pu malgré tout se terminer « à la dernière journée de championnat.

A noter que la CDA n'a quasiment désigné aucun arbitre assistant sur les compétitions R3 des clubs haut-saônois à domicile, sauf lorsque l'arbitre central du match était en situation d'examen (candidat ligue). Cette situation évidemment non satisfaisante ne pourra évoluer positivement qu'en retrouvant un effectif conforme et pérenne !

Il a été impossible de terminer les évaluations de tous les candidats à l'arbitrage en District, notamment quelques uns ayant échoué à leur 1^{er} examen pratique et qui n'ont pas pu être reconvoqués pour subir le second examen. Cette situation préjudiciable pour certains clubs vis-à-vis du statut de l'arbitrage devra être revue afin d'être améliorée ; cela dépendant néanmoins du nombre de candidats FIA 1^{ère} et 2^{ème} session pour notre CDA en 22/23.

La CDA remercie vivement les arbitres qui ont accepté de doubler (voire tripler parfois pour quelques uns), afin d'assurer un taux de couverture le plus satisfaisant possible pour garantir l'équité mais également la sécurité des rencontres.

4. Les indisponibilités des arbitres : échanges de réflexions et décisions à envisager/prendre pour saison 2022/23 :

Le sujet des indisponibilités trop nombreuses et répétées des arbitres a été évoqué au comité directeur du District, qui a demandé à la CDA de réfléchir à des mesures drastiques devant limiter ce fléau pour la saison prochaine, permettant d'optimiser le taux de couverture des matches en évitant à des arbitres de doubler, voire tripler le week-end.

Des échanges s'engagent sur le sujet desquels découlent plusieurs pistes :

- travail des désignations à faire plus tôt que cela ne fut le cas cette saison (10 jours avant la date des rencontres si possible), permettant une parution plus à l'avance des désignations. Revenir à une parution des désignations à J moins 10, à savoir le jeudi de la semaine précédente, semble à reprendre, en fonction des possibilités des membres de la commission chargés des désignations
- obligation faite aux arbitres d'envoyer les indisponibilités 15 jours avant la date. Toute indisponibilité envoyée au-delà de ce délai ne serait pas prise en compte et verrait une sanction supplémentaire à l'arbitre concerné (retrait de point dans la rubrique « disponibilité » du classement annuel).
- réflexion quant à l'attribution d'un « bonus supplémentaire » ayant un impact sur le classement annuel, aux arbitres ayant effectué plus que le nombre statutaire de matches imposé par saison (à savoir 20 pour un arbitre « temps plein » au titre de la saison 21/22 et très certainement reconduit à l'identique pour la saison 22/23).
- promotion impossible ou non acceptation de candidatures en ligue des arbitres n'affichant pas une disponibilité suffisante, permettant d'avoir « un temps d'arbitrage » suffisant, et donc une qualité reconnue de leur arbitrage.

Le Bureau de CDA reviendra sur ces différentes propositions, et les décisions prises qu'il prendra et qui seront communiquées aux arbitres lors de la réunion de rentrée de septembre 2022.

5. L'état d'esprit sur les terrains, et les impacts sur l'arbitrage/la commission de développement :

L'état d'esprit, le comportement et la conduite sur les terrains mais malheureusement en dehors parfois aussi, demeurent des sujets majeurs qui doivent être travaillés par la commission de développement en parfaite collaboration avec la CDA, mais les clubs aussi.

La contestation fréquente et répétée des décisions des officiels, arbitres ou délégués, représentants du District mais aussi des élus et membres de commissions de l'instance, sur les stades mais aussi sur et via les réseaux sociaux doit conduire à une prise de conscience de certaines dérives afin de pouvoir les identifier mais surtout les bannir.

Michel Malivernay, président de la commission développement du District, détaille quelques axes de travail qu'il souhaite mettre en place ou renforcer pour la saison prochaine.

L'arbitrage des jeunes par les jeunes est également un axe encore insuffisamment travaillé et mis en œuvre, faute de temps mais aussi de membres de CDA investis dans cette mission. Une poursuite des actions engagées mais aussi un renforcement de celles-ci doit se faire, permettant ainsi de faire découvrir l'arbitrage, de parler des notions et règles de base, mais aussi de pouvoir peut-être détecter de futurs candidats/tes à l'arbitrage chez les jeunes, et les aider à monter ce qui peut devenir « leur » projet.

6. Stage de rentrée des arbitres septembre 2022 (date-format-programme + remise écussons et maillots arbitres nommés 2021/2022) :

Après échanges sur le sujet et envisagé quelques dates, **la CDA décide la tenue de la réunion de rentrée des arbitres au VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022, au PHAJ / ex FJT de Frotey-lès-Vesoul, de 18h30 à 22h00 environ.** Merci d'ores et déjà de noter et bloquer cette date !

La section technique de la CDA est en charge de la finalisation du programme de la soirée, qui inclura le questionnaire-contrôle de connaissances, mais aussi un temps permettant la remise officielle de l'écusson d'arbitre de District aux candidats nommés lors de la saison 21/22.

7. Evolution de la CDA et de ses actions – saison 2021/2022 :

La CDA a du faire face, au cours de la saison 21/22, au non engagement, malgré une volonté forte au départ, du responsable de la section Jeunes Arbitres, privant ce « petit » groupe de contacts, de conseils et d'un réel suivi et de tutorat dont les jeunes ont besoin.

Les jeunes arbitres (pour rappel jusqu'à l'âge de 23 ans révolus/statut de l'arbitrage) ont donc été associés aux réunions de rentrée des arbitres de septembre 2021 mais aussi au stage annuel des arbitres de février 2022, alors qu'un stage spécifique avait été envisagé les concernant.

Face à l'impossibilité de tenir ces engagements mais aussi peu de contacts avec le responsable jeunes arbitres désigné Evan Jérónimo, la CDA plénière décide la nomination de **Rémi Laurent** à ce poste à partir de la saison 22/23, avec intégration en qualité de membre de CDA de l'intéressé.

Il est demandé à Rémi de travailler à la composition de la section Jeunes Arbitres, ainsi qu'à un programme de reprise et de relance de la section.
Ce sujet sera étudié par le bureau de CDA de rentrée puis la CDA plénière qui suivra.

8. Point sur les désignations d'arbitres – phase finales et finales coupes seniors et jeunes saison 2021/2022 :

Un point complet est présenté aux membres de la commission s'agissant des désignations des arbitres centraux et assistants pour les phases finales seniors et jeunes, mais aussi des projections faites pour toutes les finales, notamment à partir des pré-classements des groupes seniors élaborés par le Bureau de CDA.

Certains arbitres pourront avoir plusieurs désignations en phase finale. Il a été tenu compte en la matière de l'assiduité sur la saison écoulée, mais d'autres paramètres tels la présence d'équipes du club de l'arbitre empêchant la désignation, ou la non disponibilité de certains arbitres aux dates des matches des phases finales ou finales.

La commission rappelle également à cet égard, le règlement intérieur de la CDA, qui depuis quelques années déjà, dispose de la possibilité de désigner les arbitres présentant le plus de complétude dans la fonction, et pas obligatoirement le major de chaque groupe sur les trois finales. La situation et les résultats obtenus par les arbitres de ligue et les candidats ligue en cours doivent aussi être pris en compte dans le sujet global des désignations de ces phases finales et finales.

9. **Résultats et classements des arbitres de la saison 2021/2022 – Décisions de mouvements internes – affectation saison 2022/2023 :**

Les pré-classements des trois groupes seniors D1/D2/D3 sont présentés et commentés à la commission.

Après un très large échange au cours duquel chaque personne présente a pu s'exprimer, prenant en compte les besoins formulés par la section désignations/observations s'agissant du nombre souhaité d'arbitres par groupe, de la situation des candidatures ligue 22/23, et de plusieurs autres paramètres, la CDA plénière valide les classements et entérine les accessions et rétrogradations de groupes au titre de la saison 21/22.

Les tableaux de classements des arbitres seront adressés à tous les arbitres le vendredi 8 juillet 2022, et seront susceptibles d'être modifiés en lien avec les renouvellements des autres ou autres mouvements internes pouvant être observés à l'inter-saison.

Le Bureau de CDA de reprise début septembre publiera la composition des groupes au titre de la saison 22/23 en lien avec les éléments ou informations reçus en cours d'été.

10. **Questions diverses et tour de table :**

Matthieu Trifigny demande à intervenir sur plusieurs sujets auxquels des réponses sont apportées par le président de la CDA ou le président du District.

Il est également rappelé que l'actuelle CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage) deviendra une des sections de la CDA à partir de la prochaine saison. Il est suggéré à Matthieu de réfléchir à la composition et au format que cette section pourra prendre.

Prochaine réunion : Bureau de CDA de reprise, date à définir début septembre 2022.

Le Président de la C.D.A,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.